

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 75 (1939)
Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Dans les sections : Echallens. — Extrait du rapport du Comité central. — GENÈVE : Sorties de sciences naturelles. — U. I. P. G. — MESSIEURS : Convocations. — Rapport présidentiel. — U. I. P. G. — DAMES : Rapport de la présidente. — Note de la Rédaction. — BIBLIOGRAPHIE. — COMMUNIQUÉ : Maison des enfants.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

DANS LES SECTIONS

Echallens. — Reprise du cours de gymnastique Perrochon, jeudi 20 avril à **16 heures**. Local habituel. Etude de la leçon d'avril-mai.

EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION DE COMITÉ CENTRAL DE LA S. P. V.

**pour l'exercice 1938 présenté à l'Assemblée générale le 5 février 1939,
à Lausanne.**

M. Lavanchy constate avec reconnaissance et humilité que la malice des temps n'a d'aucune façon entravé la bonne marche de notre société. La S. P. V. compte 1280 membres en diminution de 6 sur l'exercice précédent, plus 28 membres auxiliaires (augmentation de 7).

L'administration n'est pas petite affaire et a donné assez de travail pour remplir 23 longues séances et occasionné une correspondance de 2400 lettres, cartes, imprimés et remboursements. Que les collègues prennent la bonne résolution d'utiliser le bulletin de versement encarté dans notre journal pour payer jusqu'à fin mai. Cela facilitera la tâche du caissier.

Caisse de secours. — Elle continue à rendre de grands services. Les débiteurs ont mis de la bonne volonté à remplir leurs engagements. 350 fr. ont été versés par de généreux donateurs en faveur de notre caisse de secours.

Bureau de placement. — Ce bureau, dirigé par Mme Patthey, a permis à plusieurs pensionnaires et demi-pensionnaires de trouver ce qui leur convenait.

Nos relations. — MM. Perret et Jaccard nous ont accordé des audiences d'où il est sorti de bon travail, travail constructif pour le bon renom de la S. P. V. Ensemble nous avons collaboré pour mettre sur pied l'aide de la S. P. V. aux jeunes instituteurs sans place.

Nous avons entretenu les relations les plus cordiales avec l'Ecole normale et donné une causerie aux élèves de premières classes. Nous prions M. Chevallaz de croire à toute notre gratitude pour la sympathie qu'il porte à notre association.

C'est le dimanche 22 mai 1938 qu'eut lieu à Yvonand l'assemblée des délégués S. P. R.

La préparation de la Jeunesse suisse à ses devoirs civiques, fera l'objet d'un rapport qui sera discuté le premier jour du Congrès de Genève en 1940. Le cours de musique de Morges, les 26 et 27 octobre 1938, organisé par la S. P. R., a remporté un vif succès.

La S. P. V. a répondu à l'appel adressé en faveur des vigneronis en faisant un versement de 4000 fr. 100 fr. ont été versés en faveur du fonds du monument César Roux, hommage modeste et reconnaissant rendu à la mémoire de celui qui se souvint de ses origines et qui fut bon et désintéressé à l'égard de plus d'un instituteur.

A propos d'Echichens, nous vous remercions pour ce que vous faites chaque année ; vous alliez le geste à la parole et cela à la grande satisfaction du directeur notre collègue Chamot, à qui nous disons nos remerciements et félicitations pour le travail accompli en collaboration avec sa dévouée épouse et les non moins dévoués instituteurs de la maison.

Musée scolaire. — Le gros travail a été l'élaboration du catalogue et qui fait honneur au directeur du musée notre collègue Albert Chessex.

Les prêts ont été un peu plus nombreux que durant l'exercice précédent : 4658.

Nos collègues Grec et Baudin ont jusqu'à ce jour représenté la S. P. V. au sein de la Commission du musée et après 13 ans d'activité nous font part de leur démission. Nous l'acceptons avec regret et leur exprimons ici toute notre reconnaissance pour le travail accompli.

Emissions radio-scolaires. — Notre collègue Bignens représente notre société à la Commission des *Emissions radio-scolaires*. Durant l'année 1938 il y a eu 19 émissions. Notre collègue Chevalley représente la S. P. V. au sein des *Auberges de Jeunesse* dont l'usage se généralise de plus en plus.

Traitements et perspectives d'avenir. — Le 26 mars l'assemblée ordinaire des Traitements fixes, en présence de l'heureux résultat des comptes 1937, chargeait le Comité de revendiquer le rétablissement des traitements légaux. Malheureusement le gel des 21 et 22 avril vint contrecarrer nos projets.

Malgré tous nos efforts, le Conseil d'Etat décidait de maintenir pour 1939 les traitements de 1938.

Un gros souci pour nous reste le fonds des retraites. Un nouveau bilan technique présente des prévisions beaucoup plus pessimistes encore qu'on ne le pensait. Il est nécessaire de reviser le taux des contributions ou des pensions, l'un et l'autre peut-être. Il faut passer sans autre à la revision fondamentale de la loi et rendre les dispositions nouvelles applicables dès 1940. La Commission des finances insiste fortement dans ce sens.

Notre devoir nous l'avons accompli et si des erreurs ont été commises nous ne voulons pas en être tenus pour responsables.

Eligibilité des instituteurs aux Conseils communaux. — Le Conseil d'Etat estime que les autorités communales sont mieux à même d'apprécier les circonstances locales qui peuvent justifier l'introduction dans le règlement communal de dispositions spéciales concernant le personnel enseignant.

Dans son avis de droit M. R. Secretan arrive à la conclusion que les autorités communales sont incompétentes pour mettre un instituteur élu conseiller communal en demeure d'opter entre sa fonction et son mandat.

En conséquence nous comptons ardemment que le Conseil d'Etat fera siennes les conclusions du savant juriste.

Au sujet des allocations familiales, les sections presque unanimes trouvent le moment inopportun. Le Conseil d'Etat considère l'étude de la question comme prématuré.

Chers collègues, les extraits de ce rapport vous ont montré quels furent nos travaux, quelles furent nos préoccupations. Nous avons accompli la besogne avec entrain et bonne humeur. Puissent nos successeurs au Comité central trouver autant de plaisir que nous y avons trouvé nous-mêmes.

Morges, le 11 février.

A. LAGNAZ.

GENÈVE SORTIES DE SCIENCES NATURELLES

La *Société genevoise de travail manuel et de réformes scolaires* organise, de concert avec l'*U. I. P. G.*, trois excursions zoologiques et botaniques sous la direction de notre collègue retraité, M. Jean Simonet.

Programme général : connaissance des principales plantes, manière de les récolter, comment constituer un herbier (se munir de feuilles de buvard gris ou de journaux à serrer entre deux cartons, ainsi que d'une loupe), observations se rapportant aux animaux, faune aquatique, conseils en vue de l'installation d'un aquarium scolaire (se munir d'un flacon à large ouverture), etc.

Nul n'est besoin de dire quel profit chacun pourra retirer de semblables promenades à travers champs et bois fleuris.

Programme des excursions :

1. *Onex*, bords de l'Aire, Confignon, le *jeudi 27 avril*. Rendez-vous à Onex, à 14 h. 30.
2. *Satigny*, Peissy, Les Granges, bords de la London, Russin, le *jeudi 25 mai*. Rendez-vous à Satigny, à 14 h. 30.
3. *Creux-de-Genthod*, Malagny, bords de la Versoix (réserve scolaire), Versoix (visite du rucher de notre collègue J. Chambordon et de sa ruchette d'observation), le *jeudi 8 juin*. Rendez-vous à 13 h. 45 à la station du Creux-de-Genthod.

L. D. A. L.

U. I. P. G. — MESSIEURS CONVOCATIONS

Les membres de notre section sont convoqués en
Assemblée générale

le mercredi 26 avril à 17 heures précises
en notre local de *Longemalle*.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Communications du Comité.
3. Examen du nouveau plan d'études de l'école primaire.
Rapports de nos collègues M. Jaquet, A. Cornioley, M. Béguin, Ls Servettaz, R. Simonet, H. Baumard, E. Dottrens, S. Roller, G. Piguet, P. Senglet, H. Jacquenoud.
4. Propositions individuelles.

N. B. — Etant donné l'importance de l'ordre du jour, le Comité compte sur une nombreuse participation. A. L.

La commission qui examine le nouveau plan d'études de l'enseignement primaire se réunira le lundi 17 avril à 17 heures, à Longemalle.

RAPPORT DU PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 1938

présenté à l'Assemblée générale du 23 février 1939.

Messieurs et chers collègues,

Au nom du Comité élu au début de 1938, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur la marche de notre Association au cours de l'exercice écoulé.

Ce Comité, à la suite des élections du 24 février, se trouva constitué comme suit :

Président : *Charles Duchemin*.

1^{er} Vice-président : *Adrien Lagier*.

2^e Vice-président et correspondant à l'*Educateur* : *Louis Servettaz*.

Trésorier : *Louis Richard*.

Secrétaire des Assemblées : *Philippe Genequand*.

Secrétaire du Comité : *Raymond Uldry*.

Membres adjoints : *Maurice Béguin, Emile Dottrens, Edouard Gaudin, Paul Passello, Gustave Willemmin*.

En avril, notre cher ami Louis Richard fut ravi brusquement, tragiquement à sa famille et à ses amis ; le Comité fit alors appel à Edouard Gaudin pour remplir les délicates fonctions de Trésorier et l'Assemblée générale nomma notre jeune collègue *Emile Bölsterli*, membre de notre Comité.

Notre Assemblée administrative avait désigné comme délégués de notre Association :

A la *S. P. R.* : Servettaz, Robert Jaquet et Richard (ce dernier fut remplacé par notre secrétaire Genequand).

A la *Fédération des Fonctionnaires* : Servettaz et Passello (cette délégation fut complétée au cours de l'exercice par Duchemin, à la suite d'une modification des statuts de la Fédération).

A *L'Ecolier Romand* : Passello.

A la *Commission de Broadcasting-scolaire* : Lagier.

A la demande de notre Association, Servettaz a été appelé à faire partie du *Conseil de la Fondation pour l'Avenir* et Duchemin a été nommé membre de la *Commission de Surveillance de l'Assurance scolaire*.

Notre délégué à *Pro Familia* est Emile Dottrens ; l'*U. I. P. G.* est représenté par Pautex au *Cartel d'Hygiène sociale et morale* et par François Tissot au Comité de l'*Association des maîtres d'Education physique*.

§ 1. Renseignements statistiques.

Au début de 1938, notre Association comptait 144 membres actifs.

a) *Admissions*. — Deux jeunes collègues, *Pierre Vulliet* et *Jean-Louis Mathil* ont demandé à faire partie de l'*U. I. P. G.* Ils ont exprimé le désir de « ne pas rester à l'écart d'un groupement qui défend nos intérêts communs d'instituteurs et qui unit presque tous les membres du corps enseignant » avec lesquels ces jeunes se déclarent heureux de pouvoir « entrer en contact plus étroit ».

C'est avec joie que nous avons accueilli ces collègues : nous sommes persuadés qu'ils collaboreront utilement à nos travaux. Nous comptons sur eux.

b) *Membre honoraire*. — *Charles Favre*, atteint par la limite d'âge, a quitté l'enseignement ; l'*U. I. P. G.* l'a nommé membre honoraire. Nous avons fêté ce collègue dévoué, au cours d'une petite cérémonie qui a précédé notre assemblée administrative et nous avons formé des vœux pour qu'il jouisse longtemps d'une retraite bien méritée.

c) *Démissions.* — *Robert Chabert, Alfred Dentand et Robert Dæbeli* ont démissionné de l'U. I. P. G.

Un des ces collègues faisait partie de notre Caisse-Maladie ; il en a naturellement été exclu conformément aux dispositions statutaires.

d) *Décès.* — Nous avons eu le chagrin de perdre deux membres actifs, nos collègues *Louis Richard* et *Francis Vallet*.

Louis Richard, membre dévoué de notre Comité, prenait une part très active à la vie de notre Société. Lors de notre dernière assemblée administrative, nous lui disions combien nous avions toujours apprécié son dévouement, sa bienveillance, son optimisme, son robuste bon sens et sa ponctualité. Richard était un ami, un conseiller sûr pour le Président de l'Union. La triste nouvelle de sa mort subite et prématurée a jeté la consternation dans tous les milieux où on le connaissait ; c'est avec une émotion douloureuse que nous lui avons dit un dernier adieu au nom de ses collègues.

Francis Vallet, homme cultivé et courtois, mais modeste et timide, fut toujours très attaché à l'U. I. P. G. S'il ne fréquentait point d'une manière suivie nos assemblées, c'est que sa santé précaire l'obligeait à beaucoup de ménagements. Il s'en est allé, jeune aussi, sans avoir pu donner toute sa mesure.

L'Union a eu à enregistrer, en outre, le décès d'un de nos membres honoraires, *Francis Fossé*, qui fit longtemps partie du Comité de la Caisse de Prévoyance des Instituteurs primaires où il se dévoua sans compter. Fossé était Maire de la Commune de Perly-Certoux ; il ne put jouir que fort peu de temps d'une retraite qu'il avait pourtant bien méritée.

Aux familles affligées de ces amis disparus, nous tenons à réitérer ici l'expression de notre vive sympathie.

e) *Effectif.* — Notre effectif s'élève, au début de 1939, à 140 membres actifs ; un membre absent de Genève, est en congé.

§ 2. Assemblées.

a) *Comité.* — Notre Comité a tenu 23 séances. Il a travaillé — et beaucoup travaillé — dans une atmosphère calme et sereine. Les avis ont divergé quelquefois, chacun s'appliqua cependant à défendre son point de vue avec fermeté, mais en toute tranquillité, sans acrimonie, sans passion, de sorte que c'est dans un esprit d'amitié et d'estime mutuelle qu'eurent lieu nos discussions.

A mes dévoués vice-présidents à qui je fis fréquemment appel, à nos deux secrétaires et au trésorier dont les tâches obscures sont souvent ingrates, aux membres adjoints qui se répartirent des besognes nombreuses et variées, à tous, je tiens à exprimer ici notre gratitude et notre reconnaissance.

b) *Assemblées générales.* — La Section des Messieurs s'est réunie 6 fois en assemblées générales. Nos séances continuent à être bien fréquentées. En 1934, notre Président Willemin se plaignait de l'indifférence de beaucoup et en recherchait les causes.

« Pendant des années, de 1916 à 1930, écrivait-il, notre Société a fait preuve d'une activité intense, à laquelle a succédé une période de tassement, dont nous ne sommes pas encore sortis. En même temps des vides se sont creusés dans nos rangs : diminution du nombre des classes et suspension momentanée du recrutement, passage dans l'état-major du Département ou dans l'Administration cantonale d'une vingtaine des nôtres, dont beaucoup comptaient parmi les plus actifs et les plus assidus. A cette double saignée dans les forces vives de l'Union vient s'ajouter une certaine indifférence née de la sécurité relative de notre situation et de nos traitements ; d'autre part, l'amour de la chose publique avec ses passions déchaînées et les luttes du forum font souvent oublier à nombre de collègues le chemin de l'Union. »

Dans le dernier rapport présidentiel qu'il a présenté, Willemin se plaisait à signaler une sensible amélioration et soulignait que « beaucoup de nos membres avaient marqué un intérêt plus vif pour leur société ». Cet intérêt n'a fait que croître et nous nous en réjouissons. Les luttes du forum sont-elles moins vives ? Je ne sais, mais peut-être quelques-uns ont-ils perdu des illusions et se rendent-ils compte que c'est par l'union de toutes les forces au sein de notre association professionnelle — plus encore que par des interventions politiques — que nous arriverons à défendre notre situation morale et matérielle toujours plus menacée.

Quant à la « sécurité relative en ce qui concerne nos salaires », chacun sait ce qu'il faut en penser et tous sont bien persuadés que nous ne devons compter toujours que sur nous-mêmes. Enfin, signe réjouissant, le contact semble s'être rétabli avec les jeunes volées de stagiaires qui, à un moment donné, « préparées en dehors de nos milieux d'instituteurs primaires, et ne connaissant pas les difficultés de leurs prédécesseurs » semblaient manquer d'enthousiasme. Actuellement, nous pouvons nous réjouir que des forces jeunes et agissantes nous apportent le renouveau qui est un élément de notre vie corporative.

Nous avons été heureux aussi

- que beaucoup d'anciens retrouvent le chemin de l'Union,
- que des membres, à l'ordinaire « indifférents ou individualistes à outrance » reviennent régulièrement à nos réunions,
- que chacun s'efforce d'exclure toute exagération, toute passion et d'arriver par un jugement mesuré et réfléchi à éviter des incidents toujours regrettables.

Notre Comité a eu l'impression, cette année, qu'il était suivi par la grosse majorité des membres. Il rend hommage à la bonne volonté de tous ; tous, nous avons eu à cœur de faire honneur à notre Ecole populaire et à notre Union.

c) *Comité mixte*. — Le Comité mixte a siégé une seule fois pour examiner les modifications apportées au règlement des études pédagogiques.

d) *Assemblée plénière*. — L'assemblée plénière qui réunissait, outre les deux sections de l'U. I. P. G., de nombreuses représentantes de l'« Amicale des Ecoles enfantines », s'est réunie en novembre, à l'Aula de l'Université. Dans le but d'être exactement renseignés, nous avons demandé à Monsieur Robert Dottrens, Directeur d'Ecoles, de nous parler du nouveau règlement des études pédagogiques. Le règlement de 1933 et les modifications apportées en 1937 furent longuement commentés par M. Dottrens qui s'attacha à montrer que « les dispositions nouvelles permettent d'évincer rapidement un candidat incapable, protègent les droits de l'Ecole et de l'Etat, mettent l'accent sur la responsabilité personnelle des candidats et assurent, pour leur choix, plus d'équité et de sécurité que par le passé ».

La Commission mixte chargée d'étudier la question des Etudes pédagogiques n'a pas manqué de tenir largement compte des considérations exposées par M. Dottrens.

§ 3. La S. P. R. — Notre Journal : « L'Éducateur ».

Nous entretenons d'excellentes relations avec la S. P. R. ; le comité central, formé actuellement de Genevois, est présidé par un de nos membres actifs et dévoués, notre ami G. Willemin.

Nos représentants ont assisté le dimanche 22 mai à l'assemblée des délégués qui a eu lieu à Yvonand et qui a choisi le sujet mis à l'étude pour le Congrès de 1940.

L'U. I. P. G. aura, très prochainement, à mettre sur pied l'organisation des assises de la S. P. R. ; c'est une grosse responsabilité que nous prenons. Je suis persuadé que nous trouverons tous les concours nécessaires et que le Congrès de Genève fera honneur à notre canton et à notre Société.

Notre journal l'*Educateur* nous donne satisfaction ; je tiens à adresser à ses rédacteurs, nos collègues Grec et Rudhardt, ainsi qu'à notre correspondant Servettaz, l'expression de notre gratitude.

Nous avons tenté, au cours de l'exercice 1938, une expérience avec la publicité dans notre organe confiée à la maison Publicitas ; elle ne rend pas ce que nous sommes en droit d'attendre : le Comité romand a demandé que chacune de nos sections charge un ou deux de ses membres d'entreprendre des démarches auprès des maisons

susceptibles de nous accorder leur publicité. Deux collègues ont réussi à trouver (à Genève) des contrats pour un montant de 1200 fr. A ces collègues, je tiens à exprimer nos remerciements. L'expérience a été concluante ; toute la question de la publicité dans l'*Educateur* est à reprendre ; la preuve nous est donnée que nous pouvons arriver à d'excellents résultats. La question des tarifs sera examinée incessamment.

§ 4. Activité pédagogique.

a) *Le problème de l'éducation nationale. Les excursions scolaires de vacances.* — En décembre 1937, l'U. I. P. G. décidait d'étudier le problème de l'« Education nationale », question soulevée par un projet provisoire du service fédéral de l'Infanterie.

« Depuis quelques mois, écrit le Comité de l'U. I. P. G. au Département, tous les esprits sont préoccupés par la défense nationale, tant « culturelle » et morale, que politique et militaire. En même temps, les éducateurs s'alarment de l'insuffisance de l'instruction civique et de l'état d'abandon dans lequel se trouve l'adolescence. De son côté, le Département militaire fédéral, soucieux de la préparation physique de la jeunesse, vient de soumettre à l'opinion publique un projet d'instruction préparatoire. Enfin, dans un rapport présenté à la conférence des Chefs de Départements de l'instruction publique, M. le conseiller fédéral Etter insiste tout particulièrement sur les relations qui doivent se nouer entre écoliers de divers cantons et souhaite que la jeunesse participe davantage à notre vie nationale. Ces préoccupations sont aussi les nôtres. Nous sommes persuadés qu'une heureuse influence exercée sur la jeunesse peut ranimer le sentiment national et sauvegarder nos traditions démocratiques. Nous estimons que l'éducation nationale repose sur l'éducation civique. Nos institutions politiques exigent de chaque citoyen un sens des responsabilités, une dignité sans lesquels toute réforme, tout programme, tout manifeste seraient illusoires.

» C'est à cette œuvre de régénération civique que nous sommes prêts à collaborer ».

En mai 1938, l'U. I. P. G., sur la proposition de notre collègue Lagier, soumit aux organes compétents de la S. P. R. l'idée de mettre à l'étude pour le Congrès pédagogique romand de 1940 la question de « La préparation de la jeunesse suisse à ses devoirs civiques » ; la proposition genevoise fut acceptée.

La Commission chargée de cette étude eut bientôt la conviction que seules quelques expériences pourraient orienter nos recherches et fixer les bases d'une action future. A la même époque, notre collègue Keller nous proposa d'organiser, pendant les vacances, avec les élèves de nos classes supérieures, une excursion à bicyclette. La Commission mit sur pied deux projets qui furent soumis,

en juin 1938, à M. le Directeur de l'Enseignement primaire. Le patronage du Département nous fut accordé. C'est alors que nous fîmes cette expérience des « voyages scolaires de vacances », modeste premier pas qui témoigne de notre volonté d'action.

Ces randonnées, dans notre esprit, doivent permettre aux enfants, non seulement d'occuper sainement leurs loisirs, mais surtout leur apprendre à mieux connaître notre beau pays. Le sort de l'adolescent est lié à celui de l'éducation civique et nationale. Ce sont les jeunes gens de 14 à 20 ans (futurs soldats, mais aussi futurs citoyens d'une démocratie) qu'il faut intéresser à notre vie politique, sociale et économique.

Formule toute nouvelle, cette première tentative, entreprise un peu tardivement, n'a pas éveillé un grand intérêt parmi la gent scolaire : un des projets dut être abandonné ; pour le second, cinq inscriptions furent acceptées.

Après un examen médical approfondi et une course d'entraînement, la petite troupe, dirigée par nos collègues Raymond Uldry et René Simonet, — auxquels je tiens à adresser nos vifs remerciements, — quitta Genève à bicyclette, le samedi 23 juillet. Par Chexbres, Bulle, Grandvillard, Gsteig, les Diablerets, Aigle et Lausanne, ces garçons firent un magnifique circuit de sept jours, campant à l'orée des bois et cuisinant eux-mêmes. Visites de châteaux, de villes, d'usines, spectacles de folklore, aperçus historiques, saines joies du campeur, solidarité étroite, vie en plein air, rien ne manqua au programme de cette excursion. Celle-ci, ne bénéficiant d'aucune subvention, ne coûta aux participants que la modique somme de 15 francs.

Les résultats de cette « semaine en Suisse » sont consignés dans un rapport. La démonstration est donc faite : nos garçons de 13 à 15 ans sont capables d'entreprendre ces petits voyages si [profitables à leur santé physique et morale.

Nous n'en resterons pas là ! Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour prier instamment nos collègues d'appuyer les efforts que nous nous proposons de poursuivre.

En notre qualité de pédagogues, nous devons insister sur les solutions pratiques de l'éducation nationale, et montrer au peuple suisse notre volonté de collaborer à l'œuvre de restauration civique.

La Commission qui étudie le sujet du Congrès de 1940 continue ses travaux ; elle se réunit tous les lundis à l'Ecole du Grütli ; Lagier la préside et Uldry a été désigné comme rapporteur. Toutes les collaborations sont appréciées ; tous les avis sont largement débattus.

b) *Nouveau « Plan d'études »*. — Le Département, à la suite de l'introduction de nouveaux manuels, de nouvelles méthodes et de nouvelles branches, a préparé un « Plan d'études » détaillé qui est

une mise au point du programme de 1923, « avec indications méthodologiques précises et répartition du champ d'études annuel en trois tranches trimestrielles ». Ce projet — qui est essentiellement destiné aux classes urbaines à un degré — a été soumis à l'examen des membres du corps enseignant.

Toutes les observations présentées seront examinées par des commissions d'étude ; le Département a demandé à l'U. I. P. G. de désigner un représentant de chaque section pour participer aux travaux de chacune des commissions prévues.

Nous avons fait appel aux collègues suivants :

Français	<i>Marius Jaquet.</i>
Arithmétique et géométrie	<i>Albert Cornioley.</i>
Notions scientifiques.	<i>Emile Dottrens.</i>
Entretiens moraux	<i>Samuel Roller.</i>
Géographie	<i>René Simonet.</i>
Histoire	<i>Henri Baumard.</i>
Ecriture	<i>Maurice Béguin.</i>
Allemand.	<i>Louis Servettaz.</i>
Chant et rythmique	<i>Georges Piguet.</i>
Dessin	<i>Henri Jacquemoud.</i>
Education physique	<i>Paul Senglet.</i>

Trois assemblées communes, réunissant ceux de nos collègues qui nous représenteront et le Comité de l'U. I. P. G., ont permis un échange de vues général. Un rapport précisera les remarques et les vœux de l'Union. Nous prions nos membres de bien vouloir faire parvenir le plus vite possible, au nouveau président, les observations qu'ils désirent présenter.

c) *Règlement des études pédagogiques.* — Diverses modifications ont été apportées par le Conseil d'Etat, en juillet 1937, au règlement des Etudes pédagogiques. Le concours d'admission dure maintenant une année entière et une catégorie de « candidats libres » est prévue pour les premiers viennent-ensuite.

Ces modifications importantes ont provoqué certaines critiques dans le corps enseignant. Nous avons fait connaître à M. le Directeur de l'Enseignement primaire notre désir de voir le Département étudier à nouveau la question en collaboration avec les associations professionnelles.

Nous avons demandé, d'autre part, à M. Robert Dottrens, Directeur des Etudes pédagogiques, de nous exposer son point de vue, ce qu'il a bien voulu accepter de faire à l'occasion de notre assemblée plénière.

D'accord avec M. le Président et avec M. le Directeur, nous avons chargé une commission mixte (comprenant des représentants de nos trois associations professionnelles) de résumer les sugges-

tions et les vœux que nos groupements aimeraient présenter au sujet de ce règlement. Le rapport de la Commission a été discuté au cours de récentes séances ; il a été mis au point, adopté par nos assemblées générales, et vient d'être communiqué aux autorités scolaires.

d) *Les épreuves.* — Une Commission — composée de nos collègues Servettaz, Uldry, Roller, Cornioley, Neuenschwander et Henchoz — s'est occupée de cette question. Nous avons demandé à M. le Directeur de l'Enseignement primaire que les épreuves générales de fin d'année soient plus courtes et mieux dans le cadre des programmes. Il a été tenu compte de ces observations déjà pour les épreuves de juin 1938.

La Commission estime que le maître et les élèves doivent être avertis — comme c'est le cas dans l'enseignement secondaire — chaque fois qu'un directeur se propose de procéder à une épreuve faisant appel à la mémoire de l'enfant. Il semble aussi — dans l'esprit de la Commission — qu'il n'y a pas toujours une unité de vue suffisante dans la manière de corriger les travaux.

En ce qui concerne les récompenses, l'appel aux promotions par ordre alphabétique donne lieu à des critiques et le système des dérogations accordées dans certain cas ne semble pas heureux : on devrait lui substituer un barème unique valable pour toutes les classes afin de donner aux enfants le sentiment de la justice.

La Commission poursuit son travail. Elle rapportera et présentera des propositions lors d'une prochaine assemblée générale.

e) *Cours de Morges.* — La S. P. R. a organisé, avec l'appui de la Confédération, un cours sur l'éducation musicale de l'enfant à l'école populaire.

Plus de 300 instituteurs romands sur lesquels 42 membres de l'U. I. P. G. ont participé à ce cours qui a eu lieu à Morges les 26 et 27 octobre et qui a remporté un très grand succès.

L'artisan de ces journées, notre collègue Willemin, président de la S. P. R., mérite nos félicitations. Dans un rapport, qu'il nous a fait tenir, il a souligné que « l'affluence, l'assiduité aux leçons et l'enthousiasme qui n'a cessé de régner ont prouvé que ce cours répondait à un besoin réel et général :

besoin des musiciens d'entrer en contact direct avec l'ensemble du corps enseignant primaire ;

besoin des institutrices et instituteurs de renouveler leurs connaissances, d'enrichir leur enseignement, d'en perfectionner la technique en acquérant une culture personnelle plus approfondie ;

et surtout besoin des éducateurs du pays romand de se grouper, d'affirmer leur cohésion, de travailler en commun pour le bien de l'école suisse. »

f) *Prolongation des vacances de Nouvel-An.* — Le Département ayant envisagé une prolongation des vacances de Noël et de Nouvel-An, l'U. I. P. G. fut consultée et ne se montra guère favorable à cette proposition.

« Les enfants qui partent en vacances pour le Nouvel-An, avons-nous écrit au Département, sont une infime minorité par rapport à ceux qui restent en ville, les uns dans des logis mal chauffés et peu confortables, d'autres passant le plus clair de leur temps à la rue dans une saison défavorable. » D'autre part, cette modification tendrait à restreindre, en été, les possibilités des colonies de vacances, œuvre sociale qui rend de si grands services.

Il a été tenu compte de notre point de vue. Les congés accordés au Nouvel-An n'ont été prolongés que de trois jours et pour les classes de l'agglomération urbaine seulement.

De nombreux collègues de la campagne se sont étonnés de la différence de régime ainsi instituée ; dans leur esprit, la rentrée avancée en été pour les classes de la ville doit compenser les deux jours de vacances d'automne accordés aux mêmes classes. Aux yeux du Département, au contraire, c'est la prolongation des vacances de Nouvel-An qui doit être récupérée par une diminution des vacances d'été.

Des collègues nous ont prié d'entreprendre des démarches pour demander que les deux jours accordés en automne coïncident avec la Toussaint, mesure qui empêcherait la désorganisation des classes le 1^{er} novembre et qui serait de nature à faciliter nos collègues catholiques, à l'occasion de cette fête religieuse.

g) *Tableaux scolaires suisses.* — Une Commission intercantonale pour les questions scolaires a été constituée dans le but de contribuer au rapprochement entre les diverses parties du pays, travail de compréhension réciproque où l'Ecole a sa tâche tout indiquée. Cette Commission — dans laquelle la Suisse romande est représentée par notre collègue Grec, délégué du comité S. P. R. — s'est entendue avec la Commission fédérale des Beaux-Arts, et, sous le patronage du Département fédéral de l'Intérieur et avec son appui financier, elle a créé l'œuvre des *Tableaux scolaires suisses*.

Cette œuvre — résultat de la collaboration entre pédagogues et artistes — s'est fixé les buts suivants :

« Venir en aide aux artistes suisses en leur donnant l'occasion de s'intéresser à notre jeunesse scolaire ;

» Procurer du travail aux établissements d'arts graphiques suisses ;

» Enfin, et surtout, doter nos écoles de tableaux didactiques suisses, les soustrayant ainsi à l'influence étrangère dont nous étions dans ce domaine tributaires. »

Alors que la Suisse allemande accueillait fort bien les tableaux scolaires et que les autorités cantonales et communales les procuraient à de nombreuses écoles, les appels en faveur de l'œuvre ne trouvaient guère d'écho chez nous. Sur plus de 17 000 tableaux vendus, la Suisse romande n'était représentée, il y a un an, que par le 4 ½ %.

Nos collègues du Schweizerischer Lehrerverein et les commissions intéressées avaient l'air de rendre nos associations pédagogiques romandes responsables de cette indifférence.

D'accord avec le comité de la S. P. R., nous avons tenté une démarche auprès de M. le président du Département de l'Instruction publique en faveur de cette œuvre. Nous avons pleinement réussi : grâce à l'esprit de compréhension de M. le chef du Département et de M. le directeur de l'Enseignement primaire, le canton de Genève vient de mettre à disposition de ses écoles un certain nombre de tableaux et se déclare prêt à continuer son effort.

D'autre part, une brochure explicative intitulée « Tableaux scolaires suisses — Commentaires » a été éditée par la S. P. R. grâce à l'appui d'un certain nombre de bonnes volontés qui y ont contribué soit financièrement, soit en y travaillant d'une manière désintéressée.

Nous avons décidé d'offrir cette brochure à tous les membres de l'U. I. P. G. ; des circonstances particulières nous ont obligés de retarder cette distribution, mais, prochainement, nous aurons le plaisir de vous adresser un exemplaire de cet utile opuscule.

Nous sommes persuadés que tableaux et brochure seront appréciés de nos collègues et aideront à la formation intellectuelle de notre jeunesse suisse.

[*Suivent quelques considérations sur l'« Oeuvre suisse des lectures pour la Jeunesse (h) et le « Service médico-sportif » (i).]*

j) Commissions de nominations. Concours et examens des candidats aux études pédagogiques. — Conformément à la loi sur l'Instruction publique, l'U. I. P. G. a été représentée par un délégué dans chacune des Commissions d'enquête chargées d'examiner les titres des candidats à divers postes de maîtres dans les écoles primaires.

Nos représentants dans les Commissions ont été :

Druz :	nomination d'un régent à l'école de Pinchat.
Ducommun :	» d'un régent à l'école de Compesières.
Cabuzat :	» de deux maîtres de gymnastique.
Hodel :	» d'un maître de travaux manuels.
Rudhardt :	» d'un maître de rythmique.

Des représentants de l'U. I. P. G. ont été désignés comme jurés par le Département dans chacun des jurys qui ont été constitués pour le concours d'admission aux études pédagogiques dans les écoles

primaires : ce sont nos collègues Lagier, Willemin, Duchemin, Béguin et Borel qui ont fonctionné.

La direction de l'Enseignement primaire a aimablement invité votre président à la séance de réception des nouveaux stagiaires, réunion présidée par M. le chef du Département.

Notre collègue Uldry a été appelé à suivre les examens de stage de cinq jeunes gens ayant terminé leurs études pédagogiques et notre comité a été en outre convié à assister aux séances de discussion des travaux de fin d'études des candidats.

§ 5. Défense professionnelle.

a) *Nos salaires.* — Tout ce qui concerne les salaires et la baisse qui nous a été infligée par la loi de 1934 a été traité en accord avec la Fédération des Fonctionnaires. Nos délégués ont défendu l'idée d'un rétablissement partiel des traitements pour 1939 en faisant valoir les nombreux arguments qui militent en faveur d'un allègement de la loi :

d'une part :

- dévaluation du franc suisse et augmentation du coût de la vie,
- promesses antérieures concernant l'abrogation de cette loi « élaborée à la hâte et contenant des injustices flagrantes »,
- rétablissement intégral des salaires dès janvier 1939 pour les employés de la ville de Genève, des grandes communes suburbaines et des Services Industriels,
- adoption récente de lois instituant une diminution du montant des retenues sur les salaires dans la plupart des cantons suisses ;

d'autre part :

- plus-value sensible pour la rentrée des impôts de 1938,
- supplément de recettes atteignant plus d'un million provoqué par la loi d'amnistie fiscale,
- augmentation de la matière imposable à la suite de la nouvelle estimation des propriétés foncières,
- « rendement des impôts de 15% supérieur à ce qu'il était en 1936, sans qu'aucune modification ne soit intervenue dans les lois en vigueur ».

La Fédération accepta à une grosse majorité la proposition de l'U. I. P. G. (rétablissement partiel), écartant la demande de suppression totale de la retenue présentée par le président de l'Union du personnel de l'administration. Il fut décidé de demander à l'Etat, pour 1939, un premier allègement de 50%. Une délégation des fonctionnaires fut reçue par MM. les conseillers d'Etat Picot et Perréard, puis par la Commission du budget du Grand Conseil.

En décembre, les présidents, accompagnés d'un délégué de chacune de nos trois associations pédagogiques (Amicale et deux sections de l'U. I. P. G.) se rendirent également auprès de M. le conseiller d'Etat Perréard, chef du Département des finances ; ils firent valoir les mêmes arguments que nos délégués à la Fédération et s'attachèrent à montrer combien la loi était injuste pour les membres du corps enseignant, spécialement pour l'enseignement primaire et infantin.

Le résultat de toutes ces démarches fut négatif. L'Etat nous assure qu'« il désire revenir à une situation normale », que « sa bienveillance est acquise aux fonctionnaires », qu'« il trouve parfaitement normal que nous cherchions à obtenir l'abrogation ou du moins une atténuation sensible d'une loi qui nous fut imposée d'une manière brutale, qui nous oblige à de lourds sacrifices et qui comporte des injustices ». Mais « le Conseil d'Etat a cependant répondu résolument non à la question de savoir si l'amélioration des finances publiques était suffisante pour qu'il soit possible d'accepter la proposition de la Fédération, c'est-à-dire un abattement de 50% sur la retenue. »

Nos autorités se déclarent par contre d'accord « de réexaminer l'ensemble de la question dès que le résultat des comptes de 1938 sera connu ». « Nous souhaitons, a alors écrit la Fédération, que la discussion au sujet du rétablissement des salaires intervienne dès le début de 1939, car nous désirons vivement que cette question soit liquidée avant les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat et ne puisse servir de tremplin électoral à un parti politique quelconque ».

Il nous reste à poursuivre notre action et à continuer nos efforts ; nous nous y employons précisément ces temps et ne manquerons pas de rester vigilants.

Nous souhaitons l'abrogation prochaine des lois d'exception instituant les retenues temporaires sur les traitements, et nous constatons avec un brin de mélancolie que l'échelle des salaires établie en 1919 fut bien souvent modifiée d'une manière provisoire... Cette loi mettait pourtant fin à une période des plus difficile pour les membres du corps enseignant qui n'obtenaient que bien tard... un salaire en rapport avec le coût de la vie. N'est-ce pas un magistrat, président du Département de l'Instruction publique, qui déclarait à cette époque : « L'Etat a, pour fonctionnaires, de véritables besoins », alors qu'un député affirmait : « Un fonctionnaire honnête doit être honnêtement payé » ? — On voulait donc réparer une injustice... Et pourtant, force est bien de constater que, depuis ce moment, les années où une retenue dite temporaire nous fut imposée furent presque aussi nombreuses que celles où notre *salaire légal* nous fut versé...

b) *La C. I. A.* — Le renouvellement du comité de la C. I. A. a eu lieu dans le courant du printemps. Nos collègues Guex-Joris et Béguin, présentés par notre association à la réunion du groupe C., ont été ensuite proposés comme candidats et élus par l'assemblée générale. Foex continue à représenter les instituteurs à la Commission technique. Notre collègue Edmond Martin, toujours complaisant et dévoué, a été appelé aux importantes fonctions de comptable de la caisse ; il a été remplacé comme teneur de livres de notre groupe par Gaud, candidat proposé par l'Union.

De nouveaux sacrifices, très lourds, ont été demandés par la C. I. A. à tous les fonctionnaires et à tous les retraités. De plus en plus, nous constatons combien nous avons été leurrés, en 1928, au moment de la fusion des caisses. La C. I. A. est une lourde machine qui permet de favoriser certains gros fonctionnaires, dont aucun n'appartient à l'enseignement.

Nous venons d'entreprendre des démarches pour que la question de l'âge normal d'entrée (fixé, d'une manière tout arbitraire, à 21 ans pour l'enseignement primaire) soit examinée à nouveau. Je rappelle à ce sujet que la finance d'entrée demandée à ceux de nos collègues qui ont plus de 21 ans au moment de leur admission dans la caisse (fin de la deuxième année de stage) est élevée, et que, de 1927 à 1934, sur 40 candidats ayant réussi leur concours 2 seulement ont pu entrer dans la C. I. A. à 21 ans, 25 avaient entre 22 et 25 ans, 12 entre 25 et 30 ans et 1 était âgé de plus de 30 ans.

MM. les députés Mandal et Chalut ont déposé au Grand Conseil des projets de lois tendant, le premier à « diminuer le montant des retraites servies aux fonctionnaires exerçant une activité lucrative », le second à « interdire aux retraités de résider à l'étranger ».

Nous avons fait savoir à M. le conseiller d'Etat Perréard, en date du 14 janvier, que nous repoussons ces projets mal étudiés, et dont plusieurs points sont inadmissibles et inapplicables.

De plus en plus on tend, dans les milieux les plus divers, à limiter la liberté des fonctionnaires et à leur imposer des lois d'exception.

Nous avons protesté contre ces injustices : la défense de nos droits nécessite actuellement une lutte quasi incessante !

c) *Assurance-accidents obligatoire.* — Par l'entremise de la Fédération des fonctionnaires, le Conseil d'Etat nous a adressé un projet d'Assurance-accidents obligatoire pour tous les fonctionnaires. L'Etat n'aurait désormais plus à payer nos traitements dans le cas d'absences consécutives à des accidents professionnels ou non professionnels, et c'est nous seuls qui paierions les primes de l'assurance. L'affaire paraissant d'emblée injuste et mal étudiée, nous avons décidé de nous opposer au projet tel qu'il était présenté. Nous avons

fait savoir, d'autre part, que nous ne pouvions accepter une aggravation de nos charges tant que nous ne touchions pas nos traitements légaux.

Le Conseil d'Etat fait procéder actuellement à une nouvelle étude ; il n'y a donc plus urgence, mais cette question ne doit pas être abandonnée : à nous de rester vigilants.

d) *La presse et nous.* — La presse n'est pas toujours favorable aux fonctionnaires, aux instituteurs en particulier ; nous l'avons souvent constaté. Dresser l'opinion publique contre nous, aviver la jalousie et l'envie, exciter les passions, sont à l'occasion un jeu facile pour certains de nos quotidiens.

Actuellement, et après bien des interventions des associations intéressées, il semble que nos journaux font preuve à notre endroit de moins de partialité, disons plutôt... de plus de prudence !

De temps en temps cependant, on parle encore des privilégiés qui touchent sans souci et pour peu de travail, de gros salaires, et dont les vieux jours sont assurés par les retraites opulentes qu'offre l'Etat !...

Il est bon de ne pas laisser s'accréditer de telles fables et de réagir contre toute information fantaisiste.

C'est pourquoi, nous avons adressé à la *Tribune de Genève* une mise au point au sujet d'un article incomplet et partiellement inexact concernant la retenue sur les traitements du personnel de l'Etat et publié dans ce journal le 7 décembre dernier. Nous avons demandé à la *Tribune de Genève* de ne pas passer sous silence les nouveaux sacrifices, très lourds, consentis récemment par tous les fonctionnaires en faveur de la C. I. A., et d'indiquer aussi à ses lecteurs que la retenue imposée en 1934 n'était pas de 10%, comme elle le prétendait, mais que cette baisse de salaires variait de 10 à 20% pour les instituteurs, de 10 à 23% pour les institutrices, atteignant 30, 40 et même 50% pour les stagiaires. La *Tribune de Genève* a publié notre mise au point, en la faisant suivre de commentaires où, tout en reconnaissant le bien-fondé de notre démarche, elle n'a pas manqué de faire allusion, sur un ton ironique, aux privilégiés qui ont « l'avantage d'appartenir à une caisse de retraites ».

e) *Attaques contre l'école et les instituteurs.* — En février, la *Revue civique* attaquait l'U. I. P. G., critiquant violemment « l'attitude absolument inadmissible de ses dirigeants ». Cet article, vraisemblablement inspiré par un des meneurs du Syndicat chrétien et national de l'Enseignement, provoqua immédiatement des réactions de la part d'instituteurs membres de la Ligne d'action civique.

Un de ces collègues, qui fait partie de notre comité, adressa à la *Revue civique* la mise au point qui s'imposait. M. René Gampert, président de la Ligue, après avoir déclaré qu'il n'était pas opposé

à sa publication, se ravisa, et, sur l'intervention de M. Besté, en refusa l'insertion. Notre collègue, auquel nous rendons hommage, stigmatisa comme il convenait ce manque de correction élémentaire. « L'attitude de votre conseil dans cette affaire, écrit-il à M. Gampert en lui adressant sa démission, manque de courage, d'impartialité et de loyauté ».

La Ligue d'action civique et son président ont d'ailleurs donné postérieurement la preuve qu'ils sont dépourvus d'objectivité et la mesure de leur indépendance au point de vue politique.

En octobre, profitant de l'annonce d'un cours d'Histoire nationale organisé par l'Association des Employés de banque et la Société suisse des Commerçants, cours confié à M. le professeur Pierre Bertrand, un citoyen mal intentionné a vu là l'occasion de vitupérer et d'injurier notre corps enseignant.

Nous avons pourtant signalé ce cours à l'attention de nos collègues et nous nous étions réjouis de cette initiative intéressante répondant « aux vœux de tous ceux qui veulent entreprendre une action pour la défense spirituelle du pays ».

Et ce courageux anonyme de chercher à discréditer nos Ecoles publiques dans le journal des *Sous-Officiers* par des attaques stupides et grotesques contre « les régents-politiciens qui prennent certaines libertés avec la vérité historique ».

Nous avons protesté avec indignation contre cette manière d'agir.

Nous avons été heureux d'enregistrer les réactions provoquées par ces assertions malhonnêtes :

Monsieur le Directeur des cours du soir et Monsieur le professeur Bertrand ont « déploré vivement ce commentaire offensant les instituteurs primaires genevois dont on connaît le dévouement ».

De nombreux sous-officiers ont trouvé ridicules ces accusations et indigne ce procédé.

Le Département de l'Instruction publique a écrit : « Nous ne saurions laisser passer ce texte sans protester », et, plus loin : « Si certains instituteurs font de la politique en dehors de l'école — et il y en a dans tous les partis — c'est parce que, dans notre démocratie, tous les citoyens ont le droit de participer à la vie politique du pays ».

Voilà une attaque perfide qui aura au moins servi à mettre toutes choses au point...

Le corps enseignant est las de ces articles infondés et malveillants qui reviennent périodiquement. Nous sommes décidés à n'en laisser passer aucun et à réagir contre l'attitude de certains milieux où l'on s'acharne depuis longtemps « à ruiner l'autorité et le prestige de l'instituteur, à briser son élan, à compromettre ses efforts ».

§ 6. Divers.

Sous ce titre, sont groupées diverses considérations concernant :

- a) *Le paiement des salaires.*
- b) *L'école à l'Exposition nationale suisse (Zurich 1939).*
- c) *Les souscriptions faites en faveur de Puigcerda et des instituteurs tchéco-slovaques.*
- d) *Les statuts de l'U. I. P. G.*
- e) *Les archives de notre société.*
- f) *Le recrutement des maîtres spéciaux dans l'enseignement primaire.*
- g) *Le transfert du petit musée régional genevois.*
- h) *L'affiliation à diverses sociétés.*
- i) *Le voyage de l'U. I. P. G. à Venise.*
- j) *La sortie d'automne à Génissiat.*
- k) *La soirée d'Escalade.*
- l) *Les délégations qui ont représenté l'U. I. P. G. à diverses manifestations, ainsi que les trois objets suivants :*

m) *Syndicat chrétien et national de l'enseignement.* — Nous n'avons pas accordé à ce groupement plus d'attention qu'il n'en mérite. Toutes les personnes objectives savent maintenant ce qu'il faut penser de l'attitude du syndicat dit « chrétien et national », des procédés peu loyaux qu'il a employés dès sa fondation et qui semblent bien être ses principaux moyens d'action.

Nous tenons simplement à souligner ce qui suit :

1. Notre première assemblée générale de l'année a accepté — en les accompagnant d'un blâme sévère — les démissions de trois meneurs du nouveau syndicat.

2. Continuant leur politique de dénigrement, des dirigeants de ce groupement se sont servis d'assertions inexactes, tendancieuses ou même injurieuses pour tâcher d'augmenter leurs effectifs et de gagner de l'influence, pour chercher aussi à atteindre l'Union. Nous nous sommes refusés à entamer une nouvelle polémique avec le syndicat, mais les procédés qu'il emploie nous ont permis de montrer ses chefs sous leur véritable jour ; nous avons jugé opportun aussi de prévenir la direction de l'Enseignement primaire de ces méthodes qui sont de nature à porter préjudice à notre école.

3. Des membres ont abandonné le syndicat dès qu'ils ont percé à jour les véritables mobiles qui font agir certains de ses meneurs.

4. Nous avons eu à cœur, avant de déposer notre mandat, de mettre définitivement au point la question des relations avec le Département. Nous avons écrit dans ce but à M. le conseiller d'Etat Adrien Lachenal, en date du 14 janvier dernier. Nous avons rappelé les déclarations catégoriques faites par M. le président au moment

de la création du syndicat et les précisions apportées par M. le Directeur de l'enseignement primaire — au nom du Département — en date du 9 novembre 1938.

Nous nous sommes permis de souligner le fait que le Syndicat chrétien et national de l'Enseignement a comme organe officiel un journal politique : *La Liberté syndicale*, qu'un de ses membres s'est servi, pour attaquer violemment l'U. I. P. G. et pour critiquer « l'idéologie démocratique » et l'enseignement de l'histoire dans nos écoles, d'un autre journal politique : *L'Action nationale*, et que — quoiqu'en disent ses statuts — ce groupement a, avec certains hommes politiques, des attaches qui ne sauraient être contestées.

« Nous sommes persuadés, avons-nous écrit, que « *si ce syndicat politico-religieux venait à jouer un rôle dans notre Ecole publique, la conséquence inévitable et immédiate serait la création de groupements similaires et de tendances opposées, ce qui signifierait la fin de nos associations pédagogiques et une grave menace pour la paix scolaire à Genève.* »

M. le président nous a donné toutes assurances à ce sujet au cours d'une entrevue qui a eu lieu au Département le 3 février 1939, en présence de M. le directeur de l'Enseignement primaire, de M. le secrétaire du Département et des présidents des deux sections de l'U. I. P. G. et de l'Amicale.

Nous avons obtenu entièrement satisfaction et je suis heureux de pouvoir vous annoncer aujourd'hui que cette question est réglée. Nous n'avons pas manqué d'exprimer notre gratitude à M. le président. Nous avons écrit : « Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir confirmé que le Département ne modifie en rien sa ligne de conduite en ce qui concerne la représentation, par nos trois associations, du corps enseignant dans ses rapports professionnels avec le Département. »

n) *Groupement de tous les membres du corps enseignant genevois.* — M. le professeur Paychère, président de l'Association des maîtres et maîtresses de l'Ecole secondaire et Supérieure des jeunes filles a pris, en décembre, l'initiative de convoquer les présidents des associations pédagogiques genevoises dans le but d'examiner la position des membres de l'enseignement dans l'ensemble du corps des fonctionnaires du canton de Genève.

Nous avons applaudi à cette idée : nous pensons que nos diverses associations auront ainsi l'occasion de défendre ensemble un idéal commun et de travailler à rétablir le « respect de la profession ». Nous avons assisté à l'assemblée qui réunissait, le 5 décembre, tous les présidents.

La Fédération des fonctionnaires n'a pas toujours compris ce que les membres du corps enseignant étaient en droit d'attendre

d'elle ; nous ne voudrions cependant pas sous-estimer ses efforts pour améliorer la situation matérielle des employés de l'Etat.

Nous sommes prêts à la collaboration entrevue par M. Paychère ; nous transmettrons éventuellement à ce nouvel organisme deux propositions de notre collègue Borel, adoptées par l'U. I. P. G. : une première, au sujet de la « requalification des membres du corps enseignant » ; une seconde, concernant « les facilités qu'on accordait autrefois aux enfants des fonctionnaires de l'enseignement pour leurs études ».

Quant à la Fédération, nous continuons à collaborer à ses travaux, nous lui demanderons d'intensifier ses efforts et de tenir toujours mieux compte des intérêts parfois divergents de toutes les catégories de fonctionnaires.

o) *Relations avec la Section des Dames et l'Amicale des Ecoles enfantines.* — Nous avons entretenu, depuis plusieurs années, d'excellentes relations avec la Section des Dames. Si le ménage pédagogique n'a pas toujours été très uni, si des questions d'intérêts matériels divergents — souvent opposés — avaient donné lieu, il y a quelque vingt ans, à des antagonismes qui dégénérèrent parfois en véritables conflits, nous sommes heureux de constater que nous avons trouvé maintenant un *modus vivendi* parfaitement acceptable par tous, que les intérêts de chacun peuvent être défendus sans préjudice pour personne et que, en même temps, la collaboration — sur des points précis — nous permet de travailler plus efficacement soit dans le domaine pédagogique, soit pour la défense de nos intérêts professionnels. Nous tenons à remercier ici le comité de l'U. I. P. G. - Dames, et sa distinguée présidente, M^{me} Borsa.

D'autre part, et pour la première fois, nous avons travaillé en commun avec nos collègues de l'école enfantine. Une délégation de l'U. I. P. G. a assisté à une réunion de leur association « L'Amicale ». Au cours de cette séance, nous avons eu l'occasion d'exposer la situation telle qu'elle résulte de la création du Syndicat chrétien et national, et de renseigner avec précision et objectivité l'assemblée qui avait entendu précédemment M. Besté. Nous avons reçu un accueil fort aimable et nos collègues ont exprimé le désir que cette prise de contact entre nos Unions soit le début d'une ère de collaboration. Nous avons eu, depuis ce moment, l'occasion de travailler à plusieurs reprises en commun pour la défense de nos intérêts ; nous avons invité « L'Amicale » à notre assemblée plénière de novembre. Je tiens à adresser ici à M^{me} Maystre, présidente, l'expression de notre gratitude.

* * *

Mes chers collègues,

Depuis trois ans, j'ai l'honneur d'être à la tête de notre société. Les circonstances m'ont obligé à y mener des luttes difficiles, mais je

ne serais pas loyal si je ne disais pas aussi la joie que j'ai eue à travailler au milieu de collègues et d'amis pour le bien de notre école.

Comme mon prédécesseur — l'histoire est un éternel recommencement — « j'ai vu se lever de lumineuses journées où tout concourait à la bonne marche de notre association, et j'ai dû subir aussi des jours sombres, pendant lesquels toute besogne paraissait ingrate, et illusoires les résultats de tout effort ». La présidence de l'Union n'est pas une petite chose. Déformé par la profession, le « régent » a tendance, partout où il se trouve, à *prêcher* la vérité et à ne pas admettre qu'on puisse la discuter... Et lorsque ce régent est genevois — donc frondeur — il n'est pas toujours disposé à se laisser convaincre sans plaider sa cause...

1936, année de congrès.

1937, année de luttes.

1938, je n'hésite pas à dire année de travail.

Quand bien même les soucis matériels et la défense de nos intérêts nous ont préoccupés sans cesse, quand bien même notre époque se prête mal à l'étude de problèmes philosophiques, notre association s'est efforcée de faire une large place aux discussions d'ordre professionnel et de devenir toujours plus un foyer ardent d'études pédagogiques.

La direction de l'Enseignement primaire nous a consulté sur nombre de questions et nous tenons à lui en exprimer notre gratitude. Nous sommes heureux que le Département fasse appel à notre collaboration, nous nous efforçons de mériter la confiance qu'il met en nous. Nous remercions aussi les collègues nombreux qui ont consacré du temps à l'étude de ces problèmes et qui ont présenté à leur sujet des rapports circonstanciés.

Attaqués en 1936 par les politiciens d'extrême gauche, comme par ceux d'extrême droite,

critiqués en 1937 par des collègues qui nous auraient voulu plus sectaires, moins tolérants et moins libres, alors que d'autres regrettaient que nous nous refusions obstinément à donner à notre association une forme syndicale,

nous ne nous sommes jamais départis de la ligne de conduite qui a toujours été celle de l'Union : chercher ce qui unit et non ce qui divise ; collaborer, dans la mesure de nos moyens, à la préparation d'un monde meilleur, travailler toujours et encore, quelles que soient nos convictions religieuses ou nos opinions politiques, pour notre Pays et pour son bien le plus précieux : ses enfants.

Ces attaques divergentes sont d'ailleurs — on l'a dit — la preuve que l'Union a su choisir la bonne voie et qu'elle mérite par là même la confiance du corps enseignant.

Je n'ai pas toujours pu réaliser ce que j'aurais voulu faire, je me rends compte que ma gestion a été imparfaite et qu'il reste pour le

nouveau président et le nouveau comité des tâches impérieuses à mener à chef.

C'est la conscience tranquille cependant que je dépose mon mandat et que je rentre dans le rang, convaincu que je suis d'avoir fait mon devoir modestement, dans la limite de mes forces et de mes capacités, souvent de manière malhabile, mais toujours honnêtement.

Je souhaite à mon successeur de trouver l'atmosphère de confiance et d'amitié dont mes collègues m'ont entouré, et, à l'Union, d'être toujours plus forte et plus vivante pour le plus grand bien de notre école genevoise.

Dans la période de déséquilibre, de troubles et de désarroi que nous vivons, il s'agit de garder son sang-froid et de ne pas désespérer. « Ne nous décourageons pas, dit Ferrero, luttons pour avancer, luttons pour sortir victorieux de l'épreuve *en développant les principes qui sont l'âme des institutions libres*, non en les brisant ou en leur tournant le dos. »

Cartigny, 23 février 1939.

CH. DUCHEMIN, président.

U. I. P. G. — DAMES
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
Exercice 1938.

Mesdames et chères collègues,

Vous connaissez l'anecdote de cet historien arabe condensant l'histoire des hommes en trois mots : « Ils naquirent, ils souffrirent, ils moururent ».

Je pourrais aussi résumer l'histoire de notre Union en disant : « Nous avons travaillé, nous avons lutté et... nous continuerons ! »

Des collègues nous ont quittées, au cours de cet exercice : j'ai déjà dit le chagrin que nous avons éprouvé des décès de M^{me} Schopfer, de M^{lle} Rufer et de M^{me} Jacopin. Cinq membres sont parties, attirées ailleurs ; elles nous reviendront peut-être un jour, et nous serons heureuses de leur ouvrir de nouveau nos rangs. D'autres collègues ont pris leur retraite ; nous leur souhaitons des années d'heureux repos et nous aurons, j'espère, la joie de les revoir à nos réunions comme membres honoraires : ce sont Mlle Jaquemin, Mlle Werder, Mlle Bopp et Mlle Gard.

Nous avons eu le grand plaisir d'accueillir sept nouvelles collègues : Mlles Gertrude Monney, Denise Jaques, Colette Gaudin, Edmée Guillermet, Monique L'Huillier, Mmes Blanche Deslarzes et Germaine Curdy. En votre nom je leur souhaite la plus cordiale bienvenue et je forme des vœux pour qu'elles prennent une part active à la vie de notre section.

Je veux dire toute ma gratitude à mes collègues du Comité. Nous avons travaillé dans un esprit réconfortant de franchise et d'amicale compréhension. Chaque année les tâches se multiplient et chaque membre du Comité en assume sa part avec une grande bonne volonté. Aux quatre collègues qui quittent le Comité : Mme Rouiller, Mlle Baechler, Mme Uldry et Mlle Babel j'exprime notre reconnaissance pour les services rendus et tous nos regrets de nous séparer d'elles. A celles qui restent, un chaud merci de demeurer fidèles au poste.

Permettez-moi, puisque je parle du Comité, de regretter la difficulté que nous éprouvons chaque année à trouver des collègues pour remplacer celles qui s'en vont. Y a-t-il donc une telle indifférence, je dirai même une telle désaffection envers notre Union ? On allègue les occupations diverses qui accaparent le temps libre après l'école : désir de prendre des leçons de musique, de suivre des cours, attachement à telle autre société... Rappelez-vous que lorsqu'il s'agit de discuter programmes ou salaires, de faire des démarches fatigantes, parfois ennuyeuses, de défendre notre situation, c'est à l'Union que vous faites appel, et sur laquelle vous comptez. Il est parfois amer de penser que si chacune voulait prendre une petite part de nos travaux et de nos responsabilités, la charge n'en pèserait pas si lourdement sur les épaules d'une quinzaine de collègues.

Je tiens à exprimer notre gratitude à nos déléguées qui, dans les groupements où elles nous représentent, le font avec tant de dévouement et de clairvoyance. Merci enfin à Mlle Berney qui continue à accueillir si aimablement le Comité dans son bureau du Bd James-Fazy, et au Département de l'instruction publique qui met toujours obligeamment ses salles à notre disposition pour nos assemblées ou nos séances de commissions.

Votre *Comité* a tenu 18 séances au cours de cet exercice ; une de ces séances nous réunit avec le Comité de l'Amicale des Ecoles enfantines pour entendre M. Edmond Martin nous exposer la situation des femmes dans la C. I. A. Je souligne avec plaisir, à ce propos, les excellentes relations que nous entretenons avec l'Amicale ainsi qu'avec la section des Messieurs de l'U. I. P. G. Nous avons à plusieurs reprises travaillé en parfait accord. Nos trois associations ne peuvent que gagner à cette collaboration ; j'en remercie ici Mme Maystre et M. Duchemin. Et, en souhaitant à ce dernier, qui achève ses trois ans de présidence, un repos bien mérité, j'exprime le vœu que cette coopération continuera, dans tous les domaines où l'intérêt de nos membres et de l'école l'exigera.

Le Comité a eu, également, le plaisir de se rencontrer avec nos « correspondantes » ; cette réunion, autour d'une tasse de thé, nous a permis de nouer des contacts plus étroits avec celles de nos collè-

gues qui assurent la liaison avec le corps enseignant des bâtiments urbains.

Nous avons eu 7 *assemblées générales* et une séance plénière, avec l'U. I. P. G. Messieurs et l'Amicale des Ecoles enfantines, pour entendre M. Robert Dottrens, directeur d'écoles, nous parler du *règlement des études pédagogiques*, et, particulièrement, des modifications apportées par le Conseil d'Etat, en juillet 1937, à ce règlement. Ces modifications, qui ne nous avaient pas été notifiées, ne nous avaient pas paru toutes très heureuses, lorsque nous en eûmes connaissance. Après avoir présenté, au début de juin, nos réserves à ce sujet à M. le directeur de l'Enseignement primaire, nous avons constitué une commission chargée d'étudier tout le problème de la préparation des futurs instituteurs et institutrices. Les séances de cette commission, convoquées par le *Bulletin*, furent ouvertes à tous nos membres, et après un travail approfondi il vous fut présenté le rapport que vous avez adopté dans notre dernière assemblée générale. Ce rapport a été remis au Département et servira de base à d'utiles discussions.

Le 30 mars, Mlle Jentzer et Mlle Laporte sont venues nous parler de l'institution des *Vacances pour Mères de familles*, créée par l'Union des Femmes et soutenues par plusieurs associations féminines. C'est une œuvre de justice et d'entr'aide et nous avons été heureuses de nous y associer par une souscription qui rapporta 240 fr. 50. Le Comité vous proposera de renouveler ce geste, le mois prochain. Nous sommes, certes, sollicitées sans cesse ; mais rappelons-nous que nous sommes encore dans les privilégiées. Autant il est légitime que nous réclamions ce qui nous est légalement dû, autant nous devons savoir ouvrir largement notre bourse pour aider celles et ceux qui souffrent, parfois si atrocement, dans notre époque troublée.

Le 4 mai, M. Durand, directeur d'écoles, nous a parlé de *l'enseignement de l'arithmétique* et nous espérons l'entendre nous exposer dans une deuxième causerie, la question de l'enseignement de la géométrie. Des circonstances diverses ne nous ont pas permis encore de réaliser ce projet ; nous comptons le faire très prochainement.

Le 6 juin, ce sont Mlle Berney, directrice, et Mme Trottet, inspectrice de couture, qui sont venues nous renseigner sur les *classes de préapprentissage*. Ces classes, où l'on s'efforce de préparer pratiquement nos grandes filles tout en poussant le plus possible leur instruction et en les orientant vers une conception saine et élevée de la vie, étaient encore mal connues. Il a été très utile que nous puissions nous documenter à leur sujet.

Nous avons examiné, dans le courant de cette année, diverses questions qui ont été l'objet d'échanges de vues avec le Départe-

ment de l'instruction publique, particulièrement avec la Direction de l'Enseignement primaire. Ces études et ces discussions ont toujours eu lieu dans un esprit de franchise et de bienveillance, et dans un désir d'utile collaboration.

Le projet de M. le Dr Rilliet a fait l'objet d'un rapport de notre section ; l'essai qui a été tenté cette année — modifications à la date de rentrée en septembre et aux vacances de Noël et Nouvel-An — répondait au vœu exprimé dans notre rapport, mais n'a pas été appliqué aux écoles de la campagne. Nous en reparlerons avec le Département.

Nous avons fait toutes réserves au sujet de l'essai, proposé cette année, d'arrêter les comptes (absences, chiffres) en mai et de reporter les résultats du mois de juin sur les comptes de l'année suivante.

Nous avons attiré l'attention de la Direction de l'Enseignement primaire sur l'inconvénient d'un recrutement trop parcimonieux de candidates primaires, ce qui entraîne l'engagement de nombreux surnuméraires.

Le Conseil d'Etat a décidé, à fin mai, de n'accorder strictement la qualité de chef de famille qu'aux seules personnes au bénéfice de l'art. 31 de la loi sur les Contributions publiques et ceci avec rétroactivité au 1^{er} janvier. Nous avons eu la satisfaction d'obtenir avec l'appui de M. le Directeur de l'Enseignement primaire, que nous remercions encore ici, la suppression de l'effet rétroactif.

Sur la proposition d'une collègue nous avons demandé à M. le Président du Département de bien vouloir examiner à nouveau le règlement de nos absences pour maladies. Il nous paraîtrait juste qu'à l'occasion d'une maladie prolongée, il soit tenu compte des nombreuses années de fréquentation régulière qu'un fonctionnaire pourrait avoir à son actif. Cette question est encore à discuter avec le Département qui s'est montré disposé à l'examiner.

Récemment, nous avons eu la satisfaction, Mme Maystre, M. Duchemin et moi-même, d'être convoqués par M. le Président du Département à une entrevue à laquelle assistaient M. Atzenwiler, directeur de l'Enseignement primaire, et M. Grandjean, secrétaire du Département. Au cours de cet entretien, M. le Président nous donna l'assurance qu'il ne modifiait en rien sa ligne de conduite quant à la représentation, par nos trois associations, du corps enseignant dans ses rapports professionnels avec le Département.

Enfin, des *groupes d'études* ont examiné la question des épreuves générales et des épreuves de sélection, et ont fait part de leurs observations à ce sujet à la Direction de l'Enseignement primaire ! Un autre groupe avait commencé l'examen des programmes de 3^e et 4^e a ; il a suspendu ses travaux lorsqu'a été annoncée la préparation du « Plan d'études de l'Ecole primaire ».

Ce nouveau *Plan d'études* a fait l'objet d'un échange de vues lors de notre dernière assemblée. Notre attention s'est portée, après la présentation d'un minutieux travail de Mme Laporte, sur la répartition des heures d'enseignement. Ce problème va être examiné, avec beaucoup de soin, en collaboration, nous l'espérons, avec la Direction de l'Enseignement primaire et avec Mmes les Directrices et MM. les Directeurs d'écoles. Des groupes ont également étudié les programmes eux-mêmes, et nos déléguées dans les diverses commissions convoquées par le Département seront nos porte-paroles. Il nous faudra, à cette occasion, souligner l'urgente nécessité d'assouplir les horaires afin de disposer de plus de temps pour l'éducation morale de nos élèves. Je suis toujours plus convaincue que le triomphe actuel de la force et de l'injustice, que les catastrophes qui nous menacent tous, sont permis en partie par l'égoïsme et la lâcheté de tous les « braves gens », dont nous sommes. Nous devons développer davantage, chez nos élèves, le bon sens, l'esprit critique, un jugement indépendant, le sens de la solidarité et celui de leur responsabilité personnelle.

Mais ici, je fais un retour sur nous-mêmes. Ces qualités, les possédons-nous ?

La solidarité, la pratiquons-nous toujours ?

Nous sentons-nous solidaires de toutes les femmes, de celles qui peinent durement, de celles qui luttent pour des causes qui ne nous touchent pas directement ?

Sommes-nous prêtes à faire des sacrifices pour aider les unes ou les autres ?

Avons-nous, pour le donner à nos enfants, le sens de notre responsabilité personnelle dans la marche trébuchante et douloureuse de l'humanité ?

Sentons-nous que nous ne pouvons plus vivre dans une indifférence ou dans un optimisme égoïstes, mais que notre devoir est de prendre notre part de la lutte pour le triomphe de l'idéal moral que nous devons enseigner ?

C'est dans la conviction de la nécessité de nous grouper, de nous rencontrer plus souvent, et pas seulement autour d'une table de travail, que nous avons organisé le *souper d'Escalade*. Ce fut une réussite ; une assemblée nombreuse applaudit le sketch de Mme Grange, Mlle Moachon, des danses par de souples collègues, MM. Berger et Rudhardt. Et nous avons puisé réconfort et courage dans l'atmosphère cordiale qui régna toute la soirée.

Et c'est encore dans le même sentiment de la collaboration nécessaire que nous avons répondu, Mme Maystre, M. Duchemin et moi-même, à une convocation de M. Paychère, président de l'Association des maîtres et maîtresses de l'Ecole secondaire, groupant

les présidents de presque toutes les associations du corps enseignant. Nous avons tous été d'accord sur la nécessité de revaloriser notre profession d'éducateurs, de lui rendre, aux yeux du public comme aux yeux de notre employeur, l'Etat, sa dignité et son importance. Nous n'avons pas que des intérêts matériels à défendre ; il y a la grandeur de notre vocation — cette responsabilité de la formation des intelligences et des cœurs — qui a été atteinte, diminuée, et que nous devons remettre en valeur. C'est dans cet esprit que nous envisageons la création d'une *association des corps enseignants*.

La *Fédération des Associations de fonctionnaires* a eu, cet hiver encore, à lutter au sujet de nos traitements. Après avoir entendu le Conseil d'Etat répondre par un refus à notre demande du rétablissement de nos salaires, elle a demandé une entrevue à la Commission du Budget. Nos délégués avaient sérieusement étudié les possibilités de l'Etat et demandèrent, aux représentants du Grand Conseil, une réduction de 50 % de la baisse actuelle. Certains membres de la Commission du Budget n'auraient pas été, paraît-il, opposés à nous donner cette juste satisfaction, mais le Conseil d'Etat mit son veto, et le Grand Conseil vota le budget sans prévoir aucune diminution de la retenue.

Lors de la discussion du budget, M. Perréard, président du Département des finances, répéta devant le Grand Conseil, ce qu'il avait déclaré, qu'il était bien décidé à rétablir une fois les salaires, sauf ceux des femmes et des couples. Nous allons sans tarder organiser la défense de nos traitements. L'égalité de salaire, nous n'avons pas à la gagner ; elle nous a été reconnue en 1919 et elle existe toujours, légalement. Aucune raison ne peut justifier sa suppression. Ce serait une iniquité que de violer un principe, reconnu juste, parce qu'il est plus facile de s'attaquer à des femmes, et qui ne sont pas électrices. L'égalité de salaires, nous la défendrons ; non seulement pour nous, mais pour celles qui l'ont vaillamment conquise il y a 20 ans, et pour toutes les femmes qui travaillent pour des salaires inférieurs, parce qu'elles sont des femmes.

La Fédération étudie encore le projet d'assurance-accidents élaboré par le Conseil d'Etat. Problème touffu, que des spécialistes cherchent à démêler, et dont nous aurons l'occasion de parler dans le prochain exercice.

La C. I. A. — encore un problème compliqué ! — a vu surgir le projet Mandal (concernant les « cumuls » de retraites et de salaires) contre lequel toutes les associations se sont élevées, comme mal conçu, inadmissible et inapplicable. La Commission technique de la C. I. A. a envisagé l'élévation des limites d'âge dans certains groupes, pour parer à un déficit que les sacrifices consentis l'an passé s'avèrent incapables de combler. Pour le groupe C, primaire, la

limite d'âge serait élevée à 62 ans. Nous nous sommes déclarées d'accord, en principe, à cette élévation, à condition qu'il s'agisse d'une possibilité supplémentaire, mais non d'une obligation, que les taux restent les mêmes pour les âges inférieurs, et qu'il ne soit pas fait de discrimination de sexe au sein de la C. I. A., ce que nous estimerions dangereux.

Nos relations avec la *Société pédagogique romande* ont été des plus cordiales. Une assemblée de délégués, à Yvonand, réunit des collègues de tous nos cantons romands et nous permit, après avoir pris connaissance de l'activité de la S. P. R. pendant près de 18 mois, de passer quelques heures dans une agréable atmosphère de Romandie. C'est à cette assemblée que fut choisi le sujet du *rapport pour le Congrès de juin 1940*, à Genève. Ce sujet : « Préparation de la jeunesse suisse à ses devoirs civiques » est à l'ordre du jour dans tous les milieux. Nous avons décidé d'étudier plus particulièrement la préparation de la jeune fille. Nous adressons encore un pressant appel pour que des collègues viennent collaborer à notre travail. L'Alliance nationale de sociétés féminines suisses, à laquelle nous sommes affiliées, recommande cette étude si intéressante et si actuelle, et dit, entre autres, dans sa dernière circulaire :

« L'espèce de désintérêt qu'affectent beaucoup de femmes vis-à-vis de l'Etat constitue un danger sérieux. Par tous les moyens, nous devons prendre conscience de notre devoir civique et réaliser notre tâche nationale ; par notre attitude et notre activité, nous devons collaborer au triomphe de l'esprit démocratique, conscientes de notre responsabilité et de nos relations avec l'Etat. »

Au mois d'octobre, la S. P. R. organisa un cours de chant, à Morges. Je ne redirai pas le succès de ce cours qui, alors qu'on espérait 100 auditeurs, réunit 300 participants qui gardent un souvenir enthousiaste de ces deux jours de travail en commun.

Les heures n'étant pas toutes à la joie — en notre temps surtout, hélas ! — la Romande sollicita récemment notre aide en faveur d'instituteurs tchécoslovaques. Vous avez répondu avec tout votre cœur puisque nous avons recueilli la somme de 430 fr., et je vous en remercie chaleureusement.

Notre déléguée assiste régulièrement aux séances du *Cartel d'hygiène sociale et morale*. J'ai déjà attiré votre attention sur les projets du Cartel, de créer une « Maison d'accueil » pour prostituées majeures. Je vous rappelais tout à l'heure la causerie que nous fera, sur ce sujet, Mme Fatio-Naville. Il nous faudra étudier dans quelle mesure nous pourrions soutenir ce projet. Je pense qu'il est de notre devoir de femmes de nous intéresser à cette question, dans le sens le plus élevé et le plus compréhensif.

Après une année d'expérience, nous ne pouvons que nous féliciter de la création du *Centre de liaison des Associations féminines gene-*

voises. Le Centre, tout en laissant aux associations une grande indépendance, permet une collaboration féconde dans plusieurs domaines. C'est ainsi qu'il a constitué deux commissions : une Commission de l'alimentation et une Commission d'éducation nationale, dans lesquelles nous sommes représentées.

C'est également le Centre de liaison qui se chargea d'organiser, cette année, la manifestation féminine pendant la Semaine de la paix, au mois de novembre. Etant donnés les événements, on abandonna la traditionnelle conférence, et l'on eut l'excellente idée d'organiser un « souper fraternel ». Cette innovation eut un grand succès. L'atmosphère de cette frugale agape — soupe et fruits — fut émouvante. Six cents femmes, de milieux et de mentalités fort divers, communiquèrent, ce soir-là, dans un immense et sincère désir de paix.

Aux heures de découragement, pensons à toutes ces bonnes volontés éparses. Mais désirer ne suffit plus, il faut agir. Nous venons de voir, par ce trop long rapport, que notre Union est active, donc bien vivante. Prenons conscience de nos responsabilités et de nos possibilités, et animons-la toujours davantage de notre propre enthousiasme. Nous en recevrons, en retour, un rayonnement dont notre école, cette école genevoise à laquelle nous sommes fidèlement attachées, bénéficiera.

JULIETTE BORSA.

Note de la Rédaction. — A l'assemblée des présidents et des correspondants de sections, en février dernier nous avons demandé l'autorisation de publier, ceci à titre d'essai, tous les rapports présidentiels dans un seul numéro, alors que nous les faisons paraître au cours de l'année, au gré de la place disponible. Ce nouveau mode de faire offre, nous semble-t-il, des avantages que ne présente certes pas une publication fragmentée de ces rapports : ainsi groupés, ils seront plus tard une source historique facile à consulter.

Nous avons toutefois compté sans l'ampleur de certains d'entre eux qui ne nous permet pas aujourd'hui cette concentration d'une façon absolue : force nous est de renvoyer à un prochain numéro celui de la S. P. N.

BIBLIOGRAPHIE

Jules Verne s'est-il réincarné, ou bien a-t-on mis la main sur un manuscrit égaré, signé d'un autre nom, où se retrouvent les qualités de mouvement, de vie, de mystère qui firent la célébrité du grand conteur ? C'est ce que vont se demander les lecteurs de *La Roche aux Echidnés*, par E. Penard, le dernier roman publié par la **Société romande des Lectures populaires**.

On peut devenir membre de la Société en payant une cotisation annuelle de 2 fr. au minimum. En ajoutant 3 fr. (prix de faveur), les membres de la Société reçoivent les trois publications de l'année, soit 3 volumes de 180 à 220 pages.

Pour les cotisations et les abonnements, s'adresser au Secrétariat administratif, Muveran 11, à Lausanne.

Pour la vente, s'adresser à Pro Juventute, rue de Bourg 8, à Lausanne.

COMMUNIQUÉ

MAISON DES ENFANTS — HAUTE COUR — MONT SUR ROLLE **Oeuvre de rééducation.**

Le sujet principal de nos assemblées du soir reste le manque de sérieux dans le travail, défaut qui s'atténue lentement. Nous y ajoutons la lutte contre l'esprit de chicane : si les enfants admettent, en théorie, la nécessité de s'accorder, ils ne pratiquent pas toujours la concorde dans la vie journalière.

Notre dernier bulletin a provoqué des réactions : des parents nous approuvent, car ils n'aiment pas sentir leurs enfants dans ces classes d'anormaux — ou de développement, selon l'appellation actuelle.

Mais il est arrivé aussi deux protestations. L'une, de M. le Directeur des Ecoles normales de Lausanne, suspecte nos raisons pour commettre ce qu'il appelle « une mauvaise action ».

Ne nous laissant guider que par nos expériences et le désir d'être utiles à des enfants, nous répétons cependant qu'il y a une erreur à réparer : les anormaux et les retardés n'ont rien à gagner à la société des nerveux difficiles, ni ces derniers à la société des premiers.

Pour les nerveux, les instables, il faut un changement complet, une surveillance unique et continue ; ne pas aller sans cesse de la classe à la rue puis à la maison ; ne pas entendre des ordres variables et des opinions opposées ; ne pas être exposés à des promiscuités de toutes sortes. Ce qu'il faut à ces enfants, jusqu'à ce que leurs caractères soient formés ou affermis, c'est l'éducation dans un internat familial.

Notre but est simple : Faire créer des internats pour enfants difficiles. S'il y en avait un certain nombre, on n'enverrait plus les difficiles chez les anormaux ; les classes de « développement » seraient débarrassées d'un élément de trouble, et les difficiles se modifieraient rapidement dans des internats organisés spécialement pour eux.

On réadaptera l'individu à une saine existence, et l'on pourra tenter l'expérience de le replacer dans son milieu familial. Il y apportera une âme renouvelée, un regard transformé.

D^r Gilbert Robin.

Compte de chèques postaux II. 7418.

**TOUT CE QU'IL FAUT
POUR
LES ÉCOLES**

**LA
LIBRAIRIE PAYOT**

1, RUE DE BOURG

rappelle au personnel enseignant qu'elle peut lui livrer les ouvrages et le matériel scolaire dont il a besoin avec la remise d'usage de 5% accordée au personnel enseignant, aux établissements scolaires, pensionnats et instituts.

TOUS ARTICLES DE PAPETERIE

A LA

PAPETERIE PAYOT

15, RUE SAINT-FRANÇOIS

L'ÉCOLE LEMANIA

PREVOIT
tous les cas

LAUSANNE

PRÉPARE
à tous les examens

PLACE DE VOLONTAIRE

demandée pour jeune fille de 16 ans, de Zurich, désirant apprendre la langue française. Eventuellement contre petit dédommagement pour la pension. Offres sous chiffre Lc 6776 Z à Publicitas, Zurich.

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, Chemin des Cèdres (Chauderon) — LAUSANNE

organise dès le 1er mai un cours préparatoire à l'examen d'entrée 1940 aux

Ecoles normales vaudoises

Demandez renseignements et références.

Past. Paul Cardinaux, directeur.

Tél. 3.35.99 ou 2.25.99

POUR TOUS VOS TRAVAUX

D'ÉLECTRICITÉ — GAZ — EAU — TÉLÉPHONE

ADRESSEZ-VOUS A

BORNET S.A.,

TÉLÉPHONE 50250

8, RUE DE RIVE
G E N È V E

DEVIS GRATUIT

RABAIS SPÉCIAL ACCORDÉ AU PORTEUR DE CETTE ANNONCE

Demandez notre Catalogue gratuit !
sur tout le Matériel de
Réforme scolaire

Wilh. SCHWEIZER & C^o, WINTERTHUR

*Service
prompt et soigné*

pour :
LE CALCUL
L'ÉCOLE ACTIVE
LE TRAVAIL MANUEL

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénetes, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Les Pléiades sur Vevey, 1400 m

Magnifique excursion à 1 h. de Vevey par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades. Nombreuses promenades. Sous-bois et flore superbes. - Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et à la Direction C.E.V., à Vevey. - Téléphone 5 29 22. Buffet Restaurant au sommet.

LA GRUYÈRE But de courses pour sociétés et écoles

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C.F.F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère, à Bulle. Téléphone 85.

Chemin de fer Martigny - Orsières

Buts de courses nombreux et variés : Champex, Val Ferret, Grand Saint-Bernard, Vallée de Bagnes, etc. — Taxes réduites pour sociétés et écoles. — Autocars pour excursions dès les gares de Sembrancher et d'Orsières. Renseignements et conditions à la Direction du M.-O., à Martigny-Bourg. Téléphone : Martigny No 6 10 70.

L'excursion recommandée pour courses et sociétés :

LE PASSAGE DE LA GEMMI SUR LOÈCHE-LES-BAINS (1411 m.)

(2349 m.)

PANORAMA UNIQUE SUR LES 4000 M. DU VALAIS

Visite des eaux les plus chaudes de Suisse : 51°. Excursion facile au Torrenthorn (3003 m.) le Righi du Valais. Tous renseignements sur transports et logement par Chemin de fer électrique Loèche-Souste.

AUTOCARS DELÉCRAZ - GENÈVE

RUE DES MÉLÈZES

TÉLÉPHONE 4.90.70

COURSES SCOLAIRES

PENTECOTE

Zurich (Expo) et toutes destinations.
Arrangements des plus favorables.

Superbes circuits : Auvergne,
Châteaux de la Loire, Alsace, etc.

EXCURSIONS EN SAVOIE

PAR LES AUTOCARS S. A. T.

Siège social : Avenue Jules-Ferry, Thonon-les-Bains
Téléphone 89

Services réguliers d'autocars pour
CHAMONIX, MORZINE, ANNECY, etc.

Les Tramways Lausannois JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **MONTHÉRON** et du **JORAT** (lignes 20, 21, 22, 23). - Belles forêts. - Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. - Téléphone 3 31 41.